

# Barème Disciplinaire



## District de Football de Loire-Atlantique

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

### Les compétitions concernées :

Toutes rencontres ou compétitions officielles ou amicales organisées par un club affilié à la FFF ou par le District de Football de Loire-Atlantique.

### Spectateur licencié ou non :

Personne non inscrite sur la feuille de match mais étant identifiée comme présente au cours et/ou en dehors de la rencontre.

### Personne exerçant une fonction officielle :

Est notamment considérée comme officiel, toute personne agissant en qualité d'arbitre désigné ou non par le District et le délégué désigné par le District.

### Responsable d'équipe (brassard R) :

Personne inscrite sur la feuille de match, portant le brassard (R), responsable du comportement du banc de touche.

	Joueur	Dirigeant, Educateur	L'équipe (en sus de l'art. 37)	Responsable d'équipe (brassard R) (non directement responsable)	Spectateur licencié ou identifié	Club	Personne exerçant une fonction Officielle
<b>Comportement excessif / déplacé</b>							
Définition : Propos, geste et/ou attitude dépassant la mesure et/ou hors contexte.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	1 match	2 matchs				rappel à l'ordre	4 matchs
En dehors de la rencontre	2 matchs	3 matchs				Avertissement	6 matchs
En dehors du cadre de la rencontre	3 matchs	4 matchs					8 matchs
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	1 match	2 matchs				rappel à l'ordre	4 matchs
En dehors de la rencontre	2 matchs	3 matchs				Avertissement	6 matchs
En dehors du cadre de la rencontre	3 matchs	4 matchs					8 matchs
<b>Comportement blessant</b>							
Définition : Propos, geste et/ou attitude susceptible d'offenser une personne.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	2 matchs	3 matchs				Avertissement	6 matchs
En dehors de la rencontre	3 matchs	4 matchs					8 matchs
En dehors du cadre de la rencontre	4 matchs	5 matchs					10 matchs
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	1 match	2 matchs				Avertissement	4 matchs
En dehors de la rencontre	2 matchs	3 matchs					6 matchs
En dehors du cadre de la rencontre	3 matchs	4 matchs					8 matchs
<b>Comportement grossier / injurieux</b>							
Définition : 1°) Est grossier, tout propos, geste et/ou attitude contraire à la bienséance visant une personne et/ou sa fonction 2°) Est injurieux, tout propos, geste et/ou attitude qui atteint d'une manière grave une personne et/ou sa fonction							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	4 matchs	8 matchs					4 mois
En dehors de la rencontre	5 matchs	12 matchs				Blâme	6 mois
En dehors du cadre de la rencontre	6 matchs	16 matchs					8 mois
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	3 matchs	4 matchs				Avertissement	8 matchs
En dehors de la rencontre	4 matchs	8 matchs					4 mois
En dehors du cadre de la rencontre	5 matchs	12 matchs					6 mois
<b>Comportement obscène</b>							
Définition : Propos, geste et/ou attitude qui heurte la décence, la pudeur ou le bon goût, notamment par des représentations d'ordre sexuel.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	4 matchs	12 matchs				Blâme	4 mois
En dehors de la rencontre	5 matchs	4 mois				1 match	8 mois
En dehors du cadre de la rencontre	7 matchs	6 mois					1 an
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	3 matchs	10 matchs				Avertissement	4 mois
En dehors de la rencontre	4 matchs	12 matchs				Blâme	6 mois
En dehors du cadre de la rencontre	6 matchs	16 matchs					8 mois
<b>Comportement intimidant/menaçant</b>							
Définition : 1°) Est intimidant, tout propos, geste et/ou attitude susceptible d'inspirer de la peur ou de la crainte. 2°) Est menaçant, tout propos, geste et/ou attitude exprimant l'idée de porter préjudice à l'intégrité physique d'une personne.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	7 matchs	5 mois					8 mois
En dehors de la rencontre	10 matchs	6 mois					10 mois
En dehors du cadre de la rencontre	14 matchs	8 mois					1 an
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	4 matchs	14 matchs				1 match	6 mois
En dehors de la rencontre	6 matchs	5 mois				2 match	8 mois
En dehors du cadre de la rencontre	12 matchs	8 mois					1 an
<b>Menace de mort</b>							
Définition : Est constitutive de menace de mort, toute parole et/ou tout geste ou attitude exprimant une intention de porter préjudice à la vie d'une personne							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	10 matchs	16 matchs				3 matchs	8 mois
En dehors de la rencontre	16 matchs	24 matchs				4 matchs	1 an
En dehors du cadre de la rencontre	6 mois fermes	1 an	2 points au classement				2 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	5 matchs	10 matchs				2 matchs	5 mois
En dehors de la rencontre	10 matchs	15 matchs				3 matchs	6 mois
En dehors du cadre de la rencontre	16 matchs	20 matchs					8 mois
<b>Comportement raciste / discriminatoire</b>							
Définition : Propos, geste et/ou attitude visant une personne en raison notamment de son idéologie, sa race, son appartenance ethnique, sa confession, sa nationalité, son apparence, son orientation sexuelle, son sexe ou son handicap.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre							1 an
En dehors de la rencontre	12 matchs	6 mois	4 points au classement et perte du match			4 matchs	1 an
En dehors du cadre de la rencontre							1 an
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	12 matchs	6 mois	4 points au classement et perte du match			4 matchs	1 an
En dehors de la rencontre							1 an
En dehors du cadre de la rencontre							1 an
<b>Bousculade volontaire</b>							
Définition : Fait d'entrer en contact physique avec une personne en effectuant une poussée susceptible de la faire reculer ou tomber.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	1 an	1 an	3 points au classement et perte du match			1 mois	2 ans
En dehors de la rencontre	2 ans	2 ans					4 ans
En dehors du cadre de la rencontre	3 ans	3 ans					6 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	5 matchs	16 matchs				2 matchs	10 mois
En dehors de la rencontre	6 mois	6 mois				3 matchs	1 an
En dehors du cadre de la rencontre	7 matchs	8 mois					16 mois

	Joueur	Dirigeant, Educateur	L'équipe (en sus de l'art. 37)	Responsable d'équipe (brassard R) (non directement responsable)	Spectateur licencié ou identifié	Club	Personne exerçant une fonction Officielle
<b>Tentative de brutalité - tentative de coup</b>							
Définition : Action par laquelle une personne essaie, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne sans y parvenir.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	1 an	1 an	3 points au classement et perte du match			1 mois	2 ans
En dehors de la rencontre	2 ans	2 ans				3 ans	4 ans
En dehors du cadre de la rencontre	3 ans	3 ans					6 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	6 matchs	16 matchs				2 matchs	10 mois
En dehors de la rencontre	8 matchs	6 mois				3 matchs	1 an
En dehors du cadre de la rencontre	8 matchs	8 mois					16 mois
<b>Crachat</b>							
Définition : Expectoration volontaire susceptible d'atteindre une personne ou en direction de celle-ci. Le fait d'atteindre cette dernière constitue une circonstance aggravante, dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction, et encore davantage lorsque le crachat l'atteint au visage.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	18 mois	2 ans	4 points au classement			1 mois	4 ans
En dehors de la rencontre	3 ans	4 ans				2 mois	8 ans
En dehors du cadre de la rencontre	6 ans	6 ans					12 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	6 matchs	6 mois				3 matchs	1 an
En dehors de la rencontre	8 matchs	8 mois				1 mois	16 mois
En dehors du cadre de la rencontre	10 matchs	1 an					2 ans
<b>Acte de Brutalité /coup n'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre</b>							
Définition : Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre. Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu. Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	4 ans	8 ans	5 points au classement et perte du match			6 matchs	20 ans
En dehors de la rencontre	8 ans	14 ans				3 mois	25 ans
En dehors du cadre de la rencontre	12 ans	18 ans					35 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	4 matchs au cours d'une action de jeu 7 matchs en dehors d'une action de jeu	2 ans				4 matchs	4 ans
En dehors de la rencontre	10 matchs	4 ans				2 mois	8 ans
En dehors du cadre de la rencontre	16 matchs	6 ans					12 ans
<b>Acte de Brutalité /coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical</b>							
Définition : Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre. Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu. Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu. Constituent notamment des circonstances aggravantes dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction : - tout document médical établi par toute personne habilitée par lequel il est prescrit à la victime un arrêt de sport, un arrêt de travail ... - le fait d'accomplir cette action en réunion.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	4 ans	8 ans	5 points au classement et perte du match			3 mois	20 ans
En dehors de la rencontre	8 ans	14 ans				6 mois	32 ans
En dehors du cadre de la rencontre	12 ans	18 ans					50 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	4 matchs au cours d'une action de jeu 8 matchs en dehors d'une action de jeu	2 ans				4 mois	4 ans
En dehors de la rencontre	12 matchs	4 ans				2 mois	8 ans
En dehors du cadre de la rencontre	16 matchs	6 ans					12 ans
<b>Acte de Brutalité /coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours</b>							
Définition : Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre. Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu. Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu. Lorsqu'une Incapacité Totale de Travail (plus communément appelée I.T.T) est prescrite à la victime de (ou des) acte(s) de brutalité / coup(s), l'auteur de ce (ou ces) dernier(s) s'expose aux sanctions prévues ci-après aux articles 13.3 ou 13.4. L'I.T.T. est établie par tout médecin et correspond à la période durant laquelle une personne n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes de la vie courante. Constituent notamment des circonstances aggravantes dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction : - tout document médical établi par toute personne habilitée par lequel il est prescrit à la victime un arrêt de sport, un arrêt de travail ... - le fait d'accomplir cette action en réunion.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	8 ans	10 ans	6 points au classement et perte du match			3 mois	20 ans
En dehors de la rencontre	16 ans	16 ans				6 mois	32 ans
En dehors du cadre de la rencontre	25 ans	25 ans					50 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	9 matchs au cours d'une action de jeu 3 ans en dehors d'une action de jeu	2 ans				2 mois	4 ans
En dehors de la rencontre	2 ans	4 ans				3 mois	8 ans
En dehors du cadre de la rencontre	3 ans	6 ans					12 ans
<b>Acte de Brutalité /coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T supérieure à 8 jours</b>							
Définition : Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre. Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu. Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu. Lorsqu'une Incapacité Totale de Travail (plus communément appelée I.T.T) est prescrite à la victime de (ou des) acte(s) de brutalité / coup(s), l'auteur de ce (ou ces) dernier(s) s'expose aux sanctions prévues ci-après aux articles 13.3 ou 13.4. L'I.T.T. est établie par tout médecin et correspond à la période durant laquelle une personne n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes de la vie courante. Constituent notamment des circonstances aggravantes dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction : - tout document médical établi par toute personne habilitée par lequel il est prescrit à la victime un arrêt de sport, un arrêt de travail ... - le fait d'accomplir cette action en réunion.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	12 ans	16 ans	7 points au classement et perte du match			6 mois	32 ans
En dehors de la rencontre	24 ans	24 ans				1 an	48 ans
En dehors du cadre de la rencontre	30 ans	30 ans					60 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	15 matchs au cours d'une action de jeu 3 ans en dehors d'une action de jeu	8 ans				3 mois	16 ans
En dehors de la rencontre	5 ans	12 ans				6 mois	24 ans
En dehors du cadre de la rencontre	6 ans	16 ans					32 ans
<b>Utilisation d'une arme ou assimilée</b>							
Définition : Est constitutif d'utilisation d'arme(s) ou assimilé(s) tout fait d'utiliser à des fins de tuer, blesser ou menacer un objet concu pour tuer ou blesser. Tout autre objet susceptible de présenter un danger pour les personnes est assimilé à une arme dès lors qu'il est utilisé pour tuer, blesser ou menacer ou qu'il est destiné, par celui qui en est porteur, à tuer, blesser ou menacer. Est assimilé à une arme tout objet ou, présentant avec l'arme définie auparavant une ressemblance de nature à créer une confusion, est utilisé pour menacer de tuer ou de blesser ou est destiné, par celui qui en est porteur, à menacer de tuer ou de blesser. Utilisation d'un animal pour tuer, blesser ou menacer est assimilée à l'usage d'une arme.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	25 ans	25 ans	8 points au classement et perte du match			6 mois	50 ans
En dehors de la rencontre	50 ans	50 ans				1 an	100 ans
En dehors du cadre de la rencontre	60 ans	70 ans					100 ans
<b>A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public</b>							
Au cours de la rencontre	5 ans	5 ans	5 points au classement et perte du match			8 matchs	10 ans
En dehors de la rencontre	10 ans	10 ans				3 mois	20 ans
En dehors du cadre de la rencontre	20 ans	20 ans					40 ans
<b>Fraude sur feuille de match</b>							
Définition : Est constitutif de fraude tout fait d'acquiescer un droit indu, par une dissimulation, une fausse déclaration ou une fraude, ou bien d'agir ou dissimuler en vue de contourner ou faire obstacle à l'application des lois et règlements.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre	5 mois	5 mois				5 mois	10 mois
<b>Utilisation d'engins pyrotechniques</b>							
Définition : Est constitutif d'utilisation d'engins pyrotechniques ; utilisation d'articles pyrotechniques tels que pétards, fusées, cierges magiques, torches et bougies, bombes fumigènes ou feux de Bengale, dont l'allumage, la projection ou l'éclatement pouvant être générateurs d'accidents graves tant pour leur détenteur que pour les tiers.							
<b>A l'encontre d'un officiel</b>							
Au cours de la rencontre						6 mois	500 €

Fair Play Tolérance Respect  
Plaisir de jouer Le foot est un jeu

Avec le soutien du Département de Loire-Atlantique

